

**MINISTERE DU COMMERCE, DE
L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DE LA
PROMOTION DE L'ENTREPRISE**



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

Présentation synthétique

**Etat de mise en œuvre des recommandations et engagements issus de la
Rencontre Nationale Etat/Secteur Privé 2018 et des sessions du comité
de pilotage du Cadre de concertation et d'orientation pour le dialogue
Etat/Secteur Privé (CODESP)**

Octobre 2019

INTRODUCTION

J'ai l'honneur de vous présenter la synthèse du rapport sur l'état de mise en œuvre des recommandations et des engagements issus des organes et des instances du Cadre de concertation et d'orientation pour le dialogue Etat/Secteur Privé (CODESP).

En rappel, le CODESP a été mis en place **par décret du 15 octobre 2018**. Il est organisé autour de deux (02) organes et de trois (03) instances.

Au terme de la Rencontre nationale Etat /Secteur Privé 2018 et des deux (02) sessions du comité de pilotage, **Soixante-trois (63) recommandations et engagements** ont été formulés par le Secteur privé et le Gouvernement.

Ces recommandations et engagements se présentent comme suit :

- cinquante une (51) recommandations et engagements issus de la Rencontre nationale Etat/ Secteur Privé 2018 ;
- douze (12) recommandations et engagements issus des deux sessions du comité de pilotage ;

La matrice et le rapport de mise en œuvre ont été élaborés sur la base des réponses des départements ministériels et des structures concernées par lesdites recommandations et engagements. Ces documents seront téléchargeables sur les sites web du MCIA et de la CCI-BF aux adresses ci-après :

- www.mcia.gov.bf
- www.cci.bf

I. DES ACTIONS REALISEES

Vingt-un (21) recommandations et engagements ont été totalement mis en œuvre. Il s'agit de :

1. Renforcement des compétences des acteurs pour une meilleure participation aux activités de prospection et de promotion.

Pour cette action, l'APEX-Burkina a renforcé, de janvier 2018 au 31 juillet 2019, les compétences de 256 acteurs sur des thématiques liés au commerce international.

2. Prise de mesures pour lever les difficultés administratives et les insuffisances organisationnelles des acteurs de l'artisanat.

En application du règlement communautaire de l'UEMOA relatif à l'artisanat, le Gouvernement a adopté le décret N°2018-0020/PRES/PM/MCIA/MATD du 30 janvier 2018 portant modalités de regroupement des artisans et de structuration des organisations d'artisans au Burkina Faso.

3. Renforcement des capacités des artisans.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet emploi jeunes de développement des compétences (PEJDC), 1 045 artisans ont bénéficié de formation pour renforcer leurs capacités en 2018. De même, 950 brigadiers ont été formés en 2018 dans six métiers de l'artisanat (cordonnerie, coupe-couture, briqueterie, ferrailage, tissage-teinture, saponification) pour un coût total de 302 600 079 FCFA.

4. Implication des sociétés de gardiennage à la lutte contre le terrorisme.

Des rencontres de sensibilisation ont été organisées à l'endroit des sociétés privées de sécurité sur le rôle qu'elles doivent jouer en matière de lutte contre l'insécurité en générale le terrorisme en particulier.

5. Renforcement du mécanisme de garantie en vue de faciliter l'accès des PME au financement :

Une convention a été signée avec le Fonds de Solidarité Africain (FSA) pour couvrir les risques liés aux financements des projets des PME. En outre, l'AFP-PME a signé des conventions de partenariat avec ORABANK et SGBF pour accompagner les PME à l'accès aux financements d'un montant total de 165 milliards sur 5 ans.

6. Catégorisation des marchés publics afin de faciliter l'accès des PME à la commande publique :

Le décret régissant les procédures d'attribution et d'exécution de la commande publique a été modifié et adopté en conseil des ministres en février 2019 afin de permettre aux autorités contractantes de réserver annuellement 15% au moins des marchés publics à concurrence entre les PME.

7. Mentorat et coaching des jeunes entrepreneurs : de 2016 à 2019, au total 18684 demandeurs d'emplois, jeunes diplômés et déscolarisés ont été formés en entrepreneuriat et coachés pour le montage de leur plan d'affaire. Aussi, au 30 juin 2019, 2 488 jeunes ont bénéficié d'une formation en entrepreneuriat.

8. Prise en compte des acteurs de l'économie informelle dans les stratégies et politiques d'amélioration de l'accès au financement des PME : de 2016 à 2018, plus 8 188 acteurs du secteur informel ont bénéficié du financement du FASI. Aussi, au 30 septembre 2019, 1688 microprojets ont été financés.

- 9. Contribution au financement de la Brigade Mobile de Contrôle économique et de Répression de la Fraude (BMCRF) par le secteur privé :** la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso et d'autres acteurs du privé ont contribué au financement de la brigade au cours de l'année 2019.
- 10. Participation effective des Gouverneurs, des Hauts Commissaires, des Préfets et des maires aux rencontres régionales :** il est important de souligner que ces rencontres ont été présidées des Gouverneurs de Régions ou des Secrétaires Généraux de région ou par des Hauts commissaires représentant les Gouverneurs.
- 11. Poursuite des discussions avec les autorités Togolaises en vue de résoudre le problème des entrepôts fictifs dans les frontières :** un rencontre s'est tenue entre le Directeur Général des douanes du Burkina Faso et le Commissaire des douanes de l'Office Togolais des Recettes du Togo. En outre des concertations se sont tenues entre les autorités régionales douanières et les autorités administratives des régions frontalières.
- 12. Echanges avec les autorités ghanéennes relatifs au processus de dédouanement préalable au port de Tema :** une rencontre s'est tenue le 7 août 2018 entre les deux administrations (Port de Tema et Douane Burkinabè). Elle a abouti à la création d'un comité chargé de l'élaboration d'une procédure des opérations à effectuer.
- 13. Lutte contre la concurrence déloyale et la lutte contre les pratiques de nature à restreindre la concurrence :** en rappel la loi sur la concurrence a été adoptée le 27 avril 2017. Ces textes d'application ont été pris le 5 décembre 2018 2018. Il s'agit des :

- décret fixant les modalités d'application des clauses d'exclusivité ou de non concurrence, des prix imposés, de la facturation, de l'information du consommateur, du refus de vente, de la déclaration du lieu de stockage ;
- décret relatif à l'exercice du droit de transaction et du pouvoir de ratification de la transaction en matière d'infraction à la réglementation de la concurrence ;
- décret relatif à l'exercice du droit de transaction et de ratification de la transaction en matière d'infraction à la réglementation de la concurrence par la Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation (CNCC).

14. Mesures de lutte contre la fraude : la Brigade Mobile de Contrôle et de la Répression des Fraudes (BMCRF) a été créée en juillet 2019. Elle permettra de renforcer le contrôle sur toute l'étendue du territoire. Par ailleurs, des contrôles ont été effectués sur les importations par la Direction Générale des Douanes. Ainsi, les amendes infligées en 2019 s'élèvent à 1 719 301 153 FCFA.

15. Promotion des énergies renouvelables au profit des PME : le projet Backup solaire, qui vise à permettre aux PME/PMI de bénéficier d'installation de kits solaires (remboursable sur trois ans) sur leur site de production a été lancé le 25 février 2019. Il a suscité de l'engouement. Les installations ont débuté depuis le mois d'avril 2019 et se poursuivent. Le bilan au 30 septembre 2019 fait état de l'accompagnement de 53 PME par le projet Back-up.

16. Ecoulement des produits locaux : il a été instauré des autorisations spéciales d'importation (ASI) qui sont des outils utilisés de régulation des importations de marchandises.

17. Valorisation des produits locaux : un protocole d'accord a été signé entre le MCI et le club des marketers le 06 décembre 2018 pour l'élaboration, la mise

en œuvre et le suivi d'un plan d'action de promotion des produits made in Burkina. A cela s'ajoute des séances de dégustation comme celle organisée le 26 septembre 2019 par le MCIA.

18. Organisation du secteur du commerce (gros, de demi-gros et de détail) au Burkina Faso : le Décret n°2018 -1199/PRES/PM/MCIA/MUH/MINEFID/MATD/MJDHPC relatif au Commerce de distribution au Burkina Faso a été adopté le 31 décembre 2018 en vue d'organiser le secteur du commerce de gros, demi-gros et de détail. Son application est en cours.

19. Accompagnement de WINNER INDSTRUE, le Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises (BRMN) a injecté près de cinq cent millions (500 000 000) Francs CFA pour sa restructuration.

20. Organisation des voyages d'études au profit des PME/PMI et la facilitation de leur participation à des manifestations commerciales : Plusieurs actions ont été réalisées dans ce sens au cours de l'année. On peut noter entre autre l'accompagnement par APEX-B des acteurs en vue de leur participation à des foires internationales.

En outre l'organisation des Journées de Promotion Economiques et Commerciales (JPEC) du Burkina Faso tenues du 8 au 14 juillet 2019, à Dakar, au Sénégal a permis à une centaine d'entreprises burkinabè de nouer des contacts d'affaires.

Il convient également de noter que le Ministère en charge de l'Environnement a organisé de deux voyages d'études au profit de 24 acteurs de la filière karité au Benin et au Ghana sur les technologies de transformation et d'extraction d'huile essentielle et sur la gestion de plantation de karité.

De même, le Ministère en charge de l'agriculture a facilité la participation de six (06) acteurs des filières karité, textiles, sésame, anacarde et fruits et légumes au Salon International de l'Agriculture, du Machinisme Agricole et de la Pêche (SIAMAP) de Tunis courant septembre 2019.

Enfin, des acteurs ont été accompagnés par le Ministère en charge des ressources animales pour des voyages d'études en France et en Israël.

21. Renforcement des compétences professionnelles et managériales des PME :

deux initiatives principales ont été entreprises en vue de renforcer les compétences des PME industrielles et artisanales. Il s'agit de :

- l'initiative de Renforcement des Capacités Productives qui vise à doter 130 PME industrielles et artisanales retenues de kits de production d'une valeur de 4 millions de FCFA.
- l'initiative 5000 métiers à tisser destinés à plus de 100 associations des tisseuses. Au 30 juin 2019, 550 métiers ont été produits et les associations de 10 régions ont déjà reçu leurs équipements.

Ces deux initiatives se poursuivront jusqu'en 2020 pour toucher plus de 1000 PME.

En outre, la mise en œuvre du Projet d'Appui à l'Artisanat (PAA) a permis de renforcer les compétences professionnelles et managériales des PME par :

- l'accompagnement de 100 micros et petites entreprises artisanales à travers la mise en place de services d'assistance ;
- l'acquisition de 125 matériels/équipements de production et de traitement des résidus polluants au profit des 50 micros et petites entreprises artisanales ;
- l'allocation de ressources financières au profit de 07 associations de personnes vulnérables et de groupes spécifiques pour appuyer leurs activités ;
- l'acquisition du matériel informatique au profit de 06 organisations d'artisans ;

- la production et la dotation effective de 600 métiers à tisser à plus de 63 associations de tisseuses réparties sur le territoire national.

Par ailleurs, le ministère de la jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes met en œuvre des actions telles que les formations en éducation financière au profit des promoteurs bénéficiaires des fonds de financement et les formations continues au profit des acteurs du privé. Ainsi, au 30 juin 2019, au titre des formations en éducation financière, 2 474 jeunes promoteurs ont bénéficié de cette action qui a pour but d'aider les bénéficiaires à mieux gérer et développer leur entreprise.

Enfin, le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) a financé la formation de 5 306 bénéficiaires à hauteur de 493 308 701 FCFA en 2018.

II. DES ACTIONS EN COURS DE REALISATION

En ce qui concerne les actions en cours de réalisation, il convient de à noter ce qui suit:

- 1. Mise en place d'un label national de produits artisanaux :** un projet pilote de labellisation de quatre produits, à savoir le pagne tissé Faso Dan Fani, le beurre de karité, les produits des cuirs et peaux de Kaya, le chapeau de Saponé, a été lancé. Ainsi, à ce jour, l'on note :
 - **Labellisation du Faso Dan Fani :** la conception et le dévoilement le 30 avril 2019 du Label Faso Dan Fani ; la validation du cahier des charges et du règlement d'usage du label Faso Dan Fani les 29 et 30 avril 2019 ; la collecte et la confection de catalogues des motifs de Faso Dan Fani et la transmission à l'OAPI des dossiers de demande d'enregistrement du Label Faso Dan Fani et des catalogues d'environ quatre cent (400) motifs de Faso Dan Fani ;
 - **Labellisation du Chapeau de Saponé :** l'organisation d'un atelier sur le processus de labélisation du chapeau de Saponé le 7 avril 2019 ;

- **Labellisation du beurre de karité et des produits des cuirs et peaux de Kaya**, des requêtes de financement ont été adressées à des partenaires techniques et financiers.

- 2. Construction et exploitation d'unités industrielles de transformation de produits locaux** : Six (06) localités ont été visitées et retenues par les services techniques du MCIA en collaboration avec les autres ministères et collectivités locales. Il s'agit de Banfora, Bobo-Dioulasso, Léo, Koudougou, Dédougou et Fada N'Gourma.

- 3. Organisation des marchés intérieurs à travers l'interdiction des achats bord champ et faciliter l'accès aux matières premières locales et importées** : il convient de rappeler que le gouvernement a adopté la loi 050-2012/AN du 30 octobre 2012 portant réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques. Elle constitue une avancée significative pour l'assainissement de l'organisation des filières et sa mise en œuvre devrait permettre de pallier le problème des achats bord champ.

- 4. Prise de mesures en vue de désenclaver certaines parties du Burkina Faso notamment le bitumage de la route LOROPENI-GAOUA et faire face au manque d'infrastructures** : il faut noter que 200 entreprises burkinabè ont été attributaires de marchés de travaux. Ainsi, pour la période 2016-2018, 400 km de routes ont été bitumées (dont 171 km nouvelles et 229 km réhabilitées), 445 km en cours de bitumage et 685 km dont le financement est bouclé. Pour ce qui est du bitumage de la route Loropeni-Gaoua, il sera inscrit dans le programme de bitumage.

- 5. Délimitation et l'aménagement de zones dédiées aux activités économiques (industrielles et artisanales) :** la zone industrielle de Kossodo a été délimitée au deuxième trimestre de l'année 2019. Des concertations sont en cours avec la mairie de Koubri pour la délimitation de la zone relevant de sa commune. Quant à la zone industrielle de Bobo-Dioulasso au secteur 23, les travaux sont en cours.

- 6. Renouvellement du parc de taxis :** le projet d'appui à la modernisation du secteur des transports et la facilitation du commerce (PAMOSET-FC) prévoit la mise en place d'un mécanisme pérenne d'accès au financement pour le renouvellement du parc de véhicule de transport et de marchandises. Ce mécanisme sera élargi aux opérateurs de taxis.

- 7. Mesures pour faire face à l'absence des zones de stationnement et de têtes de taxis :** il est prévu des aires de stationnement pour les véhicules de transport de personnes et de marchandises dans le cadre de l'exécution des opérations de lotissement dans les centres urbains. De même, dans le cadre de la réalisation des infrastructures marchandes, la majorité des grands centres urbains se sont dotés d'aire de repos.

- 8. Accès des PME aux infrastructures marchandes publiques et privées :** il convient de rappeler que la CCI-BF, dans sa mandature 2016-2021, prévoit la construction de mille (1 000) boutiques de rues dans toutes les provinces à l'exception de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Cette répartition des boutiques à construire a été faite suivant la pesée économique de 2016, en fonction de la répartition des sièges d'élus. A cet effet, le processus est engagé. Toutefois, la difficulté majeure rencontrée par la CCI-BF est la non disponibilité des terrains devant abriter lesdites boutiques.

9. Poursuite des actions de déconcentration : dans le cadre du transfert des pouvoirs de décision au niveau local, le Ministère en charge de l'administration territoriale a élaboré la charte de la déconcentration et des arrêtés y relatifs. Aussi, il s'agira pour le MINEFID de poursuivre la mise en œuvre de son programme de déconcentration dont l'objectif à terme est de parvenir à un ratio d'un Contrôleur financier pour 3 communes maximum.

10. Valorisation du potentiel culturel : des actions sont en cours pour soutenir la production et la distribution audio-visuelle. Il s'agit essentiellement de :

- l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement des Industries Culturelles et Créatives (SDICC) ;
- l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement du Livre (SNDL) ;
- l'élaboration du Plan Stratégique du Développement des Arts (PSDA).

11. Appui aux entreprises culturelles : il a été entrepris des actions d'appui conseils aux entreprises culturelles et ces actions seront permanentes. Par ailleurs, il est prévu l'opérationnalisation d'une cellule de veille stratégique.

12. Amélioration de la connexion internet au Burkina Faso, le projet « BACK BONE » qui est en cours, va permettre le maillage du territoire national en fibre optique. Ainsi, pour la mise en œuvre de la phase 1 de 2001 km du backbone, on note :

- au 31 août 2019, une réalisation d'un linéaire total réalisé de 998 Km, soit un taux d'exécution physique des travaux de 49,87 % ;
- la construction en cours de 21 sites devant abriter les équipements sur 61 prévus, soit un taux d'exécution physique de 34,42%.

13. Adoption des conventions collectives en vue de renforcer la culture de dialogue social dans les entreprises : la culture du dialogue social dans les entreprises est une préoccupation prise en compte par le Ministère en charge du travail. Ainsi, on note :

- l'adoption le 6 mai 2019 de la convention collective des banques et établissements financiers ;
- la poursuite des négociations pour les conventions collectives de la BRAKINA et des sociétés minières.

14. Inquiétudes relatives à certaines dispositions contenues dans l'avant-projet de loi portant code du travail : la relecture de l'avant-projet de loi portant code du travail a commencé en 2014. Ainsi, un atelier de validation a été tenu en 2018 et des rencontres avec le Conseil National du Patronat Burkinabè sont prévues afin d'aplanir les divergences.

15. Diligence relative au processus d'adoption du nouveau code du travail à travers sa soumission en Conseil de cabinet, des réflexions sur les points fondamentaux de blocage du processus d'adoption du code du travail et les conclusions de leurs travaux ont été soumises à la réunion de cabinet pour validation et transmission au conseil de cabinet présidé par son Excellence Monsieur le Premier Ministre.

16. Création d'un centre de formation dans le secteur du textile au Burkina Faso : il est prévu la création d'un Centre National d'Appui à la Transformation Artisanale du Coton (CNATAC) à Bobo-Dioulasso. Ce centre envisage la formation, la production et compte servir de centre de ressources pour les acteurs du secteur du textile artisanal. A cet effet une convention a été signée entre l'Italie et le Burkina Faso le 14 décembre 2018. L'arrêté de création du projet a été pris et le personnel est en cours de recrutement.

17. Opérationnalisation du « programme une région une unité industrielle » : des fiches de projet contenues dans les études « Une région une usine de transformation agroindustrielle » et « initiative anacarde » sont extraites en vue de leur vulgarisation auprès de partenaires potentiels.

18. Mise en place d'un incubateur dans le centre de formation en agro-Alimentaire et tourisme pour mieux accompagner les porteurs de projets innovants dans le domaine : les travaux en vue de la mise en place du centre d'incubateur dans le centre de formation en agroalimentaire et tourisme sont en cours.

19. Mise en place de plateformes de prêts d'honneur pour les micros et petites entreprises dans toutes les délégations consulaires de la CCI-BF : courant pour 2019, cinq (05) plateformes de prêts d'honneur d'un montant de 20 millions chacune seront mises en œuvre dans les régions des Cascades, du Centre-Sud, de l'Est, du Plateau-Central et du Sud-ouest. Le lancement de ces plateformes de prêts d'honneur est prévu pour se tenir au 4ème trimestre 2019.

20. Mise en place d'une base de données de mentors professionnels et expérimentés du secteur privé pour accompagner les jeunes startups : la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso a commencé le travail de constitution de la base de données de mentors professionnels et expérimentés du secteur privé. Ils pourront accompagner les jeunes start-ups. La concrétisation devrait se faire au cours de ce dernier semestre 2019.

21. Augmentation de l'offre de formation dans les filières de la transformation industrielle et artisanale : la Chambre de commerce a restructuré son centre de formation en tourisme et hôtellerie pour prendre en compte le volet agroalimentaire. Ce centre de formation développera des formations en transformation agro-alimentaire.

- 22. Pr vision des zones artisanales dans tous les Sch mas Directeurs d'Am nagement et d'Urbanisme (SDAU) du pays :** dans le cadre du Sch ma d'Am nagement du Grand Ouaga (SDAGO), le zonage pr voit des p les d'activit s  conomiques et diverses dont l'artisanat.
- 23. Finalisation de la convention entre le Minist re en charge de la jeunesse et la Chambre des m tiers de l'artisanat :** les concertations se poursuivent entre les deux parties.
- 24. Appui aux start-ups pour le d veloppement de solutions, d'emballage au profit des acteurs  conomiques :** le Projet de cr ation et de mise en place d'Incubateur, de P pini re et d'H tels d'Entreprises dans le Secteur Agroalimentaire (PIPHE-SA) accompagne (orientation, conseil, am lioration, appui   l'acquisition) les startups  voluant dans le secteur de la transformation agroalimentaire dans la recherche de solutions aux questions d'emballage.
- 25. D veloppement de la cha ne de valeur dans le secteur de l'artisanat :** des initiatives sont en cours pour permettre aux entreprises artisanales d'intervenir dans la sous-traitance de leur produits et service notamment dans l'industrie mini re. Il s'agit de mettre en relation les PME en g n rale et celles artisanales en particulier avec les entreprises mini res pour la fourniture de biens et services.
- 26. Intensification des contr les dans les boulangeries afin de faire respecter le poids du pain :** les contr les ordinaires se d roulent normalement. Toutefois, l'intensification desdits contr les et le renforcement de leur efficacit  connaissent des difficult s li es aux heures de travail (entre 22h et 5h du matin).
- 27. Prise de mesures relatives   l'existence des abattoirs clandestins :** des actions de r pression ont  t  conduites par les autorit s comp tentes en collaboration avec la mairie de Ouagadougou. Aussi, des initiatives ont  t  entreprises par la Soci t  de gestion de l'abattoir frigorifique de Ouagadougou (SOGEO) afin de pallier cette situation.

28. Déblocage des prélèvements de 35F/Kg sur les exportations de l'anacarde :

le processus n'ayant pas suivi la réglementation en la matière, un décret de régularisation de la mesure a été initié en mai 2019 à cet effet. Ainsi, à l'issue de cette régularisation et de la mise en place du Conseil Burkinabè de l'Anacarde (CBA), l'interprofession de l'anacarde a été informée que les fonds dus seront disponibles.

29. Organisation d'un évènement pour célébrer l'excellence des meilleures entreprises de transformation industrielle et artisanale par la CCI-BF :

elle sera effective à travers la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Transformation Industrielle et Artisanale (PATIA) qui a été lancé en Avril 2019. A cet effet, 12 entreprises ont été sélectionnées dont 5 de la catégorie micro-entreprise, 5 de la Catégorie petite entreprise et 2 de la catégorie moyenne entreprise. Aussi, 12 prix d'une valeur totale de 70 millions de francs leur seront octroyés.

30. Mesures à prendre pour interdire le transport de personnes par les

tricycles, que l'exploitation des tricycles est réglée par le décret n° 2012-559/PRES/PM/MTPEN/MEF/MCIA/MATDS/MID du 5 juillet 2012. Il s'agira donc d'intensifier les actions de contrôles inopinés sur les grandes artères qui relient les quartiers périphériques au centre-ville.

31. Opérationnalisation des modalités d'accès des PME à la commande

publique : modification en février 2019 du décret régissant les procédures d'attribution et d'exécution de la commande publique pour de permettre aux autorités contractantes de réserver annuellement 15% au moins des marchés publics à concurrence entre les PME.

III. DES CONTRIBUTIONS NON TRANSMISES

Des contributions sont toujours attendues pour une dizaine de recommandations dont :

1. la prise de mesures pour soutenir le secteur du tourisme en difficulté, au regard du contexte sécuritaire difficile ;
2. l'opérationnalisation du fonds minier pour le développement local ;
3. l'adoption diligente des textes en vue de réguler le secteur des BTP ;
4. la prorogation du délai de validité des autorisations d'exercer l'activité des sociétés privées de gardiennage ;
5. la baisse du coût du visa tourisme du Burkina Faso ;
6. la pression fiscale dans le secteur de la sécurité ;

CONCLUSION

En guise de conclusion, il convient de noter que sur soixante-trois (63) recommandations et engagements issus de la Rencontre nationale Etat/Secteur Privé 2018 et des deux (02) comités de pilotage du cadre :

- vingt-un (21) actions ont été réalisées soit un taux de réalisation **de 33,33 %** ;
- trente un (31) sont en cours de réalisation soit un **taux de 49%**, et ;
- onze (11) recommandations dont l'état de mise en œuvre n'est pas transmis.

Au regard du niveau de réalisation des recommandations, on note que des efforts ont été faits par les différents départements ministériels, malgré les difficultés liées au délai court et le manque de moyens financiers pour leurs mises en œuvre.

Aussi, pour le Gouvernement, certaines préoccupations récurrentes comme l'accès au financement, l'accès au foncier, le coût élevé des facteurs de production, les difficultés d'accès à la commande publique, la lutte contre la fraude restent encore des défis à relever.

Telle est, Excellence Monsieur le Premier Ministre, la présentation synthétique du rapport de l'état de mise en œuvre des recommandations et engagements issus de la Rencontre nationale Etat/Secteur Privé 2018 et des deux (02) sessions du comité de pilotage du CODESP.

Je vous remercie de votre aimable attention !